



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 2 février 2015 à 20 h.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant, promoteur Lauréat Jean Luc Forgues
MMES LES CONSEILLÈRES :	Kathleen Saint-Jean Karine Saint-Jean Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h 02 formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
  - 4.2 Autorisation du paiement de l'entretien du chemin de la Rivière-du-Loup
  - 4.3 Renouvellement de l'adhésion à Action Chômage Kamouraska
  - 4.4 Appui financier au congrès du Club Lions
  - 4.5 Demandes d'appui financier et autres
5. Entente, contrat, autorisation et appui
  - 5.1 Appui au projet de communication et de tourisme de la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska
  - 5.2 Adoption du guide des employés
  - 5.3 Appropriation d'une partie du surplus accumulé pour la rénovation du bureau municipal

- 5.4 Demande de carte de crédit
- 5.5 Démission d'un pompier volontaire
- 5.6 Démission de l'agente de développement et de loisirs
- 5.7 Adoption du protocole d'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource en prévention incendie
- 5.8 Demande de subvention pour la formation des pompiers
- 5.9 Acceptation des plans pour la rénovation des salles communautaires
- 5.10 Octroi du contrat pour l'achat et l'installation d'une chaudière électrique pour l'édifice municipal
- 5.11 Octroi du contrat pour l'installation d'un panneau électrique et le branchement de la chaudière électrique
- 5.12 Demande de prolongation du réseau électrique sur la rue des Cèdres
- 5.13 Demande à la MRC de Kamouraska de préparer un règlement visant une zone de conservation au pourtour du lac de l'Est
- 5.14 Demande à la MRC de Kamouraska de préparer la modification au règlement de zonage
- 6. Avis de motion et autres
  - 6.1 Avis de motion sur le règlement numéro 202-2008 relatif à la détermination du prix de vente des terrains et du programme d'accès à la propriété au Carré des Cèdres
  - 6.2 Avis de motion sur le règlement de zonage Mi6, R1 et R2.
- 7. Règlements
- 8. Dépôt de documents
  - 8.1 Dépôt de la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**021-2015**

**Et résolu unanimement que** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

### **3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**022-2015**

**Et résolu unanimement que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 soumis aux membres du conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

### **4. TRÉSORERIE**

#### **4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**023-2015**

**Et résolu unanimement que** les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorisent la directrice générale à

effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2015, totalisant une somme de 81 355,32 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 janvier 2015, pour un total de 79 264,96 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

#### **4.2 Autorisation du paiement de l'entretien du chemin de la Rivière-du-Loup**

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget 2015 de la municipalité pour l'entretien du chemin de la Rivière-du-Loup;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**024-2015**

**Et résolu unanimement que** le conseil autorise le versement du paiement de 84 \$ pour l'entretien du chemin de la Rivière-du-Loup à monsieur Claude Roussel.

#### **4.3 Renouvellement de l'adhésion à Action Chômage Kamouraska**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**025-2015**

**Et résolu unanimement que** le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Action Chômage Kamouraska, pour un montant de 50 \$.

#### **4.4 Appui financier au congrès du Club Lions**

Monsieur le conseiller Lauréat Jean dénonce son intérêt et s'exclut des délibérations.

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**026-2015**

**Et résolu unanimement que** le conseil appuie financièrement la réception civique pour le congrès du Club Lions, et ce, jusqu'à un maximum de 500 \$.

#### **4.5 Demandes d'appui financier et autres**

- Équipe *Snow-snow-snow, snowlidarité!* du défi *Remonte ta station!*
- Club de Course de chiens de Saint-Gabriel de Kamouraska Inc.
- Les Diabétiques-amis du KRTB

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine Saint-Jean

**027-2015**

**Et résolu unanimement que** le conseil ne donne pas suite aux demandes d'appui financier.

## **5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI**

### **5.1 Appui au projet de communication et de tourisme de la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska**

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska s'applique actuellement à créer une Corporation de promotion du territoire qui regroupera les volets du tourisme, des communications régionales, du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska ainsi qu'un service de gestion de projets;

ATTENDU QU'il importe de mieux arrimer l'image et les outils de communication locaux et régionaux dans le but d'améliorer le rayonnement du Kamouraska;

ATTENDU QUE les réalités spécifiques à chaque municipalité font en sorte que chaque municipalité peut avoir des besoins qui lui sont propres en matière de communication et tourisme;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska compte déposer un projet au Pacte rural qui permettra aux municipalités partenaires de profiter des services de la Corporation selon leurs besoins spécifiques en matière de communication et de tourisme;

ATTENDU QUE ce projet représente une opportunité permettant aux municipalités participantes de bénéficier d'une banque de 56 heures de service équivalant à une valeur de 3580 \$ (56 heures au tarif de 55 \$/heure);

ATTENDU QUE selon la formule proposée, les municipalités participantes pourront utiliser les heures de service sur une période d'un an et bénéficieront d'une visibilité dans le guide de séjour d'une valeur de 500 \$ pour la saison touristique 2015;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**028-2015**

**Et résolu unanimement que** la municipalité de Mont-Carmel souhaite être partenaire du projet de communication et de tourisme de la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska dans le cadre du Pacte rural. De la sorte, la municipalité de Mont-Carmel retiendra les services de la Corporation au cours de la prochaine année selon les besoins qu'elle déterminera et s'engage donc à verser un montant de 1388 \$ à la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska dans le cadre de ce projet.

### **5.2 Adoption du guide des employés**

CONSIDÉRANT les documents reçus de la Commission des relations du travail concernant la révocation de l'accréditation syndicale datés du 3 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil et les employés tiennent à préciser les conditions de travail des employés municipaux;

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**029-2015**

**Et résolu unanimement que** le conseil adopte le guide des employés de la municipalité de Mont-Carmel. Le guide des employés est joint au présent procès-verbal.

### **5.3 Appropriation d'une partie du surplus accumulé pour la rénovation du bureau municipal**

CONSIDÉRANT QUE les besoins de locaux des organismes municipaux ont changé;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'avoir un bureau des opérations de mesures d'urgence et de fournir une salle du conseil adéquate et permanente pour la tenue des séances;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**030-2015**

**Et résolu unanimement que** le conseil autorise la directrice générale, madame France Boucher, à utiliser une partie du surplus 2014 de la municipalité pour des travaux de rénovation intérieure pour aménager une salle du conseil adéquate et permanente ainsi qu'un bureau des opérations de mesures d'urgence pour un montant d'environ 10 000 \$.

### **5.4 Résolution concernant la demande de carte de crédit**

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une carte de crédit pour faciliter certains achats ponctuels pour la municipalité;

**Il est proposé par** madame la conseillère Kathleen Saint-Jean

**031-2015**

**Et résolu unanimement que :**

- Le conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à demander à la Caisse Desjardins l'émission de deux cartes de crédit Visa Desjardins émises au nom de la municipalité de Mont-Carmel et dont la limite de crédit autorisée est au compte de 5000 \$ par détenteur, à signer pour la municipalité de Mont-Carmel et en son nom tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.
- Le conseil municipal désigne, à titre de détentrice principale et détenteur principal des cartes de crédit Visa Desjardins, madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Pierre Roussel, directeur des travaux publics.

### **5.5 Démission d'un pompier volontaire**

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue le 12 janvier 2015 de monsieur Lionel Paradis;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**032-2015**

**Et résolu unanimement que** le conseil entérine la démission de monsieur Lionel Paradis au poste de pompier volontaire de la municipalité de Mont-Carmel.

## **5.6 Démission de l'agente de développement et de loisirs**

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue le 26 janvier dernier de madame Karine Habel;

**033-2015**

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**Et résolu unanimement que :**

- Le conseil entérine la démission de madame Karine Habel au poste d'agente de développement et de loisirs de la municipalité de Mont-Carmel à partir du 20 février 2015;
- Le conseil autorise madame France Boucher, directrice générale, à entreprendre les démarches nécessaires pour l'embauche d'un nouvel agent ou d'une nouvelle agente de développement et de loisirs.

## **5.7 Adoption du protocole d'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource en prévention incendie**

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité de Mont-Carmel en prévention incendie;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de La Pocatière et de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest à partager leur ressource en prévention incendie;

**034-2015**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forges

**Et résolu unanimement que** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente entre la municipalité de Mont-Carmel, la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest et la Ville de La Pocatière, ayant pour objet de convenir des objectifs, des modalités et des droits respectifs des parties pour l'année 2015. Le protocole d'entente est joint au présent procès-verbal.

## **5.8 Demande de subvention pour la formation des pompiers**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Mont-Carmel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Mont-Carmel a formé quatre (4) pompiers au cours de l'année 2014 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité de Mont-Carmel prévoit la formation de trois (3) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Kamouraska en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forges

**035-2015**

**Et résolu unanimement** de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Kamouraska.

### **5.9 Acceptation des plans pour la rénovation des salles communautaires**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 099-2014 qui autorisait la directrice générale adjointe à faire une demande d'aide financière auprès de Développement économique Canada pour la rénovation des salles communautaires;

CONSIDÉRANT la subvention obtenue de 53 124 \$;

CONSIDÉRANT la réception des plans finaux de la rénovation des salles communautaires de l'architecte Daniel Dumont;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**036-2015**

**Et résolu unanimement que** le conseil accepte les plans de l'architecte Daniel Dumont pour la rénovation des salles communautaires et autorise la directrice générale à inviter au moins deux soumissionnaires pour les travaux de rénovation des salles communautaires.

**5.10 Octroi du contrat pour l'achat et l'installation d'une chaudière électrique pour l'édifice municipal**

CONSIDÉRANT la subvention accordée par Développement économique Canada pour la rénovation des salles communautaires;

**037-2015**

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**Et résolu unanimement que** le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation de la chaudière électrique à Plomberie Pascal Dumais, pour un montant de 5424 \$ avant taxes.

**5.11 Octroi du contrat pour l'installation d'un panneau électrique et le branchement de la chaudière électrique**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat à Plomberie Pascal Dumais pour l'achat et l'installation d'une chaudière électrique pour l'édifice municipal;

**038-2015**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**Et résolu unanimement que** le conseil octroie le contrat pour l'installation d'un panneau électrique et le branchement de la chaudière électrique à Votre Docteur électrique, pour un montant de 3100 \$ avant taxes.

**5.12 Demande de prolongation du réseau électrique sur la rue des Cèdres**

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement du Carré des Cèdres phase II est achevé;

**039-2015**

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**Et résolu unanimement que** le conseil autorise madame France Boucher, directrice générale, à faire la demande auprès d'Hydro-Québec pour la prolongation du réseau électrique sur la rue des Cèdres.

**5.13 Demande à la MRC de Kamouraska de préparer un règlement visant à créer une zone de conservation au pourtour du lac de l'Est**

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de préserver l'intégrité du lac de l'Est;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la végétation par la création d'une zone de conservation diminue l'apport de nutriments au plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'esprit du développement de résidences de villégiature en retrait des berges du lac contribue à maintenir l'intégrité de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la protection des rives et le maintien de leur intégrité écologique sont des aspects importants du plan directeur de l'eau de l'OBV du fleuve St-Jean qui sera déposé au MDDELCC dans les prochains mois;



**040-2015**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**Et résolu unanimement que** le conseil mandate la MRC de Kamouraska pour la préparation d'un projet de règlement visant à créer une zone de conservation au pourtour du lac de l'Est.

#### **5.14 Demande à la MRC de Kamouraska de préparer la modification au règlement de zonage**

Monsieur le conseiller Luc Forges dénonce son intérêt et s'exclut des délibérations.

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite le développement résidentiel du Carré des Cèdres;

CONSIDÉRANT que les investissements de la municipalité sont pour favoriser la vente de terrains dans un but résidentiel;

CONSIDÉRANT que la zone Mi6 permet la construction de bâtiments de commerces, de services, de services publics et institutionnels ainsi que de bâtiments industriels, ce qui ne correspond pas au développement souhaité dans le secteur;

**041-2015**

**Il est proposé par** madame la conseillère Kathleen Saint-Jean

**Et résolu unanimement que** le conseil mandate la MRC de Kamouraska pour la préparation d'un projet de modification au règlement de zonage impliquant les zones Mi6, R1 et R2 (Carré des Cèdres).

### **6. AVIS DE MOTION ET AUTRES**

#### **6.1 Avis de motion sur le règlement numéro 202-2008 relatif à la détermination du prix de vente des terrains et du programme d'accès à la propriété au Carré des Cèdres**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Saillant à savoir que le règlement numéro 202-2008 relatif à la détermination du prix de vente des terrains et du programme d'accès à la propriété au Carré des Cèdres sera abrogé à une séance ultérieure par le conseil municipal.

#### **6.2 Avis de motion sur le règlement de zonage**

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Kathleen Saint-Jean à savoir qu'à une séance subséquente, un projet de règlement sera déposé relatif à la modification des constructions et des usages autorisés dans les zones Mi6, R1 et R2.

## **7. RÈGLEMENTS**

Aucun règlement à adopter.

## **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **8.1 Dépôt de la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)**

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait le dépôt de la part de ristourne annuelle, au terme de l'exercice financier 2014 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). La part attribuée à la municipalité de Mont-Carmel est de 4 286 \$.

## **9. CORRESPONDANCE**

Madame France Boucher, secrétaire-trésorière, fait la lecture sommaire de la correspondance d'intérêt public.

## **10. NOUVELLES AFFAIRES**

Aucune nouvelle affaire.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 21 h 04 à 21 h 05

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par** monsieur Lauréat Jean

**Et résolu unanimement que** la séance soit close. Il est 20 h 06.

**042-2015**

---

Monsieur Denis Lévesque  
Maire

---

Madame France Boucher  
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.